

AFFAIRE N° 28. - Acquisition d'un terrain de 4 400 m² sis à SAINT-FRANCOIS et appartenant à M. Charles HOAREAU.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 4 400 m² sis à SAINT-FRANCOIS au Km 6,500 et sur lequel fonctionne actuellement la Recette Postale.

Ce terrain construit d'une maison en dur a fait l'objet de la part de son propriétaire, Monsieur Charles HOAREAU, d'une proposition de vente au prix de 7 700 000 Frs CFA (SEPT MILLIONS SEPT CENT MILLE).

Ce prix est supérieur de 25 % à l'estimation des Domaines qui est de 6 200 000 Frs CFA (SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE).

L'acquisition de ce terrain étant très souhaitable compte tenu de sa situation, je vous demande, Mesdames et Messieurs, votre avis à ce sujet.

M. Charles HOAREAU a reçu une proposition d'achat d'une tierce personne, mais avant de traiter, il nous a proposé de nous vendre son terrain, à un prix supérieur à celui estimé par le Service des Domaines. Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis : faisons-nous l'opération ou non ? Si nous refusons la proposition, il nous faudra trouver une autre maison pour la Recette Postale.

Après échange de vues, le Conseil Municipal décide d'acheter le terrain, sous réserve que M. Charles HOAREAU descende son prix de 25 %.

Approuvé en ce qui
concerne le prin-
cipe de l'opération
Le 22 juin 1970.
Le Secrétaire Général
Signé: M. Kessler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Vergereau.